



Refus de la convention CNAV/UNEDIC par l'unedic

Par **Spirali**, le **07/05/2013** à **07:20**

Bonjour,
J'ai 61 ans suis au chômage sous le régime de l'ARE, mais en fin de droit ce mois-ci.
La cnav m'a ouvert un dossier de convention cnav/unedic.
Pour le maintien de mes indemnités "chômage" jusqu'à ce que j'obtienne le nombre suffisant de trimestres nécessaires au régime de retraite du régime général.
Mes acquis retraite sont les suivants:
Régime général: 78 trimestres.
Arcco: 18000 points
Agirc: 6000 points
Je remplis les conditions pour l'obtention de la convention sauf sur le nombre de trimestres qui est actuellement de 100.
La convention m'est donc refusée.
Ai-je un recours contre la décision de l'Unedic? Dans l'attente de vos avis, merci.